

INFORMATION AUX COMMISSAIRES

CONCOURS NO KILL INTÉGRAL

- **TOUTE PRISE DOIT ÊTRE MISE DANS UN RÉCIPIENT REMPLI D'EAU**
 - Dès la sortie de l'eau toute prise doit être placée immédiatement dans un récipient rempli d'eau.
 - Relancer la ligne sans remplir cette condition annulera la prise.

- **TOUTE PRISE DOIT ÊTRE ANNONCÉE AU COMMISSAIRE**
 - C'est au pêcheur de se déplacer vers le commissaire et non le contraire. Dans le cas de litige, une photo de la prise sur la règle de mesure doit être présentée au classement.

- **PRISE N'ATTEIGNANT PAS 15cm**
 - Un poisson n'atteignant pas 15cm doit être remis DÉLICATEMENT à l'eau vivant, quelle que soit l'espèce.
 - Le commissaire note l'espèce qui sera comptée 1 point.

- **PRISE DÉPASSANT 15cm**
 - Le commissaire mesure la prise, note la longueur arrondie au centimètre supérieur et fait remettre le poisson DÉLICATEMENT à l'eau.
 - Si la prise n'a pas de taille légale ou FFPS, ou si elle la dépasse, le pêcheur est autorisé à la conserver mais elle doit être immédiatement tuée et sa queue doit être OBLIGATOIREMENT coupée en présence du commissaire.

- **A LA FIN DU CONCOURS, LE COMMISSAIRE :**
 - Pour tous les pêcheurs de sa zone vérifie les prises, note le nombre total de prises, fait signer la feuille et la contresigne.

 - Fait de même pour ses prises, signe sa feuille en présence d'un pêcheur voisin si possible d'un autre club qui contresigne.

 - Rassemble les feuilles de commissaires et les amène à la table de classement.